

ARRÊTÉ DU MAIRE N°164-2025**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public
Parking restaurant scolaire, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 29 octobre 2025 de Monsieur DELAWAR Eric, représentant l'entreprise RAMPA ENERGIES domiciliée Parc d'activité les Ayats 69390 MILLERY, pour la maintenance de l'éclairage public sur la commune de Soucieu en Jarrest, pour le compte du SYDER,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public et le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société RAMPA ENERGIES est autorisée à occuper le domaine public sur le parking du restaurant scolaire et à stationner ses véhicules dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public de la commune de Soucieu en Jarrest. Les places de parking situées le long du restaurant seront réservées.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 5 novembre 2025 pour une durée de 6 jours calendaires de 8h à 17h.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise RAMPA ENERGIES est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise RAMPA ENERGIES, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise RAMPA ENERGIES,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 3 novembre 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le : 03/11/25

